

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MAI 2022

\*\*\*\*\*

**Présents** : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Jean-François Douce, Valérie Boucheret, Nadine Paget, Maïder Gager, Danielle Lisa, Julie Piet, Laetitia Ferreira,

**Absents** : Marc Terret, (procuration à Didier Chassain), Jean-Luc Bardot, Nadine Durand, Davy Maymont

Secrétaire de séance : Nadine Paget

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire*

Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion du 07/04/2022 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## A DEBATTRE

OPERATION SECURITE à BONNAT : Jérôme Giboin, adjoint en charge de la voirie, présente à l'assemblée l'étude réalisée par la Direction des Routes de Clermont-Limagne concernant l'aménagement du carrefour des 4 routes à Bonnat. Le projet consiste à réaliser 3 ralentisseurs, à renforcer la signalisation, tout ceci dans le but d'améliorer la sécurité dans ce carrefour. L'estimation des travaux s'élève à 10 630 € HT.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- approuve ce projet et son plan de financement joint
- décide de sa réalisation en 2022
- décide de demander au Conseil Départemental une subvention dans le cadre des Amendes de police
- décide de lancer rapidement une consultation auprès d'entreprises de travaux publics
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents afférant à ce projet.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EP, EDF et Télécom rue des Ferrats : Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'il est prévu l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie - SIEG 63, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie SIEG 63 - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG 63.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG 63 en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 14 000,00 € H.T., soit 16 800,00 € T.T.C.

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDENT :**

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG 63.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 14 000,00 € H.T., soit 16 800,00 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG 63.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du FIC au Conseil Départemental pour la partie « enfouissement réseaux Télécom »

**PARCELLE PYLONE TELECOM : DEMANDE D'ACQUISITION PAR ATC France :**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que la convention que la commune de MONS a signé initialement avec la société Orange France a été cédée le 01/04/2020 ainsi que la propriété du pylône à ATC France. Depuis 2012, ATC France travaille à l'amélioration de la couverture numérique sur notre territoire.

Dans le cadre de son plan d'investissement sur le long terme, ATC France lance une démarche d'acquisition des terrains sur lesquels sont édifiés leurs pylônes.

ATC France propose à la commune d'acquérir l'emprise d'env. 50 m<sup>2</sup> de ce point haut télécom pour un montant de 20 000,00 Euros . A noter que tous les frais administratifs et notaires liés à cette vente seraient à la charge intégrale d'ATC France.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDENT**, vu que ATC France nous verse un loyer de 2 000 € par an, de refuser cette acquisition afin que la commune de MONS reste propriétaire de ce terrain.

### **FINANCEMENT DU RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ET**

**ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la gestion administrative et comptable du RASED est transférée à la Communauté de communes Thiers , Dore et Montagne.

- Il précise que cette structure pour accompagner les élèves en difficulté est composée de psychologue scolaires et d'enseignants spécialisés qui travaillent sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Monsieur le Maire explique que comme toutes les dépenses liées au fonctionnement des écoles, la répartition entre l'Etat et les communes des dépenses de fonctionnement des RASED, se fonde sur l'application des articles L 211-8 et L 212-15 du Code de l'Education.
- Par ailleurs, il indique également que les communes sont régulièrement sollicitées par les écoles pour l'achat de matériel spécifique dont le coût est parfois élevé. Dans un but d'optimisation de l'utilisation de ce matériel à vocation pédagogique, Monsieur le Maire précise qu'il pourrait être envisagé de mutualiser certains achats.
- Pour répondre à ces deux constats, Monsieur le Maire explique qu'il a été proposé lors de cette réunion de mettre en place un système de conventionnement entre les communes de la Circonscription de l'Education Nationale de THIERS afin d'assurer la gestion de certaines dépenses du RASED et l'achat de certains matériels pédagogiques pour les établissements scolaires.
- **LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE SON MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**
- **APPROUVE** la convention entre les communes de la Circonscription de l'Education Nationale de THIERS et le Centre Social Intercommunal dans le cadre du RASED et de l'achat de matériel pédagogique ( matériel de sport entre autres)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à la présente décision,

**CENTRE DE GESTION : ASSURANCE STATUTAIRE - EVOLUTION** : Monsieur le maire explique que de nouvelles évolutions modifient les engagements statutaires des collectivités envers leurs agents. ALLIANZ, par l'intermédiaire de son courtier SCIACI SAINT HONORE, propose de prendre en compte les évolutions relatives au congé paternité et au temps partiel thérapeutique sans surcoût. Concernant les nouvelles modalités de calcul du capital décès, la compagnie d'assurance propose d'appliquer une surprime de 0.12% sur les conditions du contrat groupe pour le taux décès uniquement, **par rétroactivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la fin du contrat au 31 décembre 2022**. Néanmoins, il reste la possibilité de ne pas intégrer dans notre contrat cette évolution et dans ce cas, les taux de cotisation restent inchangés et la prise en charge de ce risque reste couvert sur les anciennes conditions ainsi que les nouvelles modalités concernant le congé paternité et le temps partiel thérapeutique. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDENT d'accepter les évolutions réglementaires rétroactivement au 01/01/2022 impliquant une surprime de 0,12% uniquement pour la garantie décès.**

**NETTOYAGE DES RIVES DU BURON** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Société de Pêche a demandé, comme chaque année, que la commune mette à sa disposition le tracteur-broyeur et l'employé communal, afin de nettoyer les abords du Buron. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE CETTE DEMANDE SOUS DEUX CONDITIONS :**

- **Que les propriétaires riverains aient donné leur accord**
- **Que cette opération se fasse en dehors des heures de travail de l'employé communal.**

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : Monsieur le Maire explique que ce document qui a 5 ans est à remettre à jour. Jérôme Giboin se propose de le retravailler. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE cette proposition.**

**POT DES NOUVEAUX HABITANTS** : il aura lieu le Jeudi 19 Mai à 19h. Ont été invités les nouveaux habitants arrivés en 2020 et 2021, ainsi que les présidents, secrétaires, trésoriers de chaque association, les employés communaux, les membres du CCAS et les sponsors du bulletin municipal. Il est décidé de demander à Mr Duzellier de faire des pizzas et au restaurant « L'Alambic » de faire des cakes et de prendre des mignardises à Leclerc. Brigitte, Danielle et Laétitia se proposent pour préparer la salle.

**JEUX POUR LA COUR DE L'ECOLE** : suite à la dernière réunion, Danielle et Brigitte se sont rendues à l'école maternelle de Puy-Guillaume pour voir la structure de la cour. Elles ont rencontré un représentant et présentent des différents jeux. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de prendre l'avis des institutrices et de continuer à travailler ce dossier, en confiant cette tâche à la commission « cadre de vie ».**

## INFORMATIONS

**CEREMONIE DU 8 MAI** : elle aura lieu à Mons à 10h15 et à Beaumont-les-Randan à 11h15. Comme convenu, pour l'annoncer, il n'a été distribué qu'une vingtaine de flyers aux personnes âgées, le reste de la communication se faisant par Panneau pocket. Brigitte se propose pour aller chercher les gerbes.

**STATION d'EPURATION** : les travaux avancent bon train, avec la mise en place du poste de relevage et des prétraitements du 1er étage. Le remblaiement autour des prétraitements, la mise en place des fourreaux électriques/gaines et réseaux AEP, la pose des réseaux de raccordement entre les ouvrages et regard amont sont faits. Les travaux sont en cours pour les chemins d'accès autour des filtres et des prétraitements ainsi que la préparation pour dalle du local technique. L'intervention de Syntea pour la pose des pompes du poste de relevage est prévue mardi.

**NETTOYAGE DE PRINTEMPS** : La commission « cadre de vie » envisage de proposer à la population une matinée de nettoyage de la commune avec un pot à midi. La commission réfléchit à la date.

**PROCHAINE REUNION** : Jeudi 2 Juin 2022

*Ont signé les membres présents*